

29 septembre 2008

Lettre adressée aux chefs des partis fédéraux

Note d'information sur les dossiers prioritaires

ENCADREMENT DU POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

Contexte

Le Québec a toujours considéré le présumé pouvoir fédéral de dépenser comme un des enjeux importants du fédéralisme canadien. L'exercice du pouvoir fédéral de dépenser doit respecter l'autonomie québécoise, telle que protégée par la Constitution canadienne et définie par le partage des compétences. Pour le Québec, il est clair qu'une initiative financière fédérale dans un domaine de compétence provinciale doit obtenir l'adhésion des provinces concernées et que celles qui n'y adhèrent pas doivent être compensées sans condition.

La prétention du gouvernement du Québec n'empêche pas les autres provinces, qui souhaitent que le gouvernement fédéral dépense dans leurs champs de compétence, de le faire. Au contraire, nous avons fait la preuve que cette approche était réaliste en signant les deux ententes sur la santé en septembre 2004, lesquelles reconnaissaient le principe du fédéralisme asymétrique.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part à reconnaître que le Québec a le droit de choisir d'adhérer ou non aux initiatives financières fédérales dans les champs de compétence provinciale et que, s'il choisit de s'en retirer, le Québec a le droit d'obtenir le versement d'une pleine compensation financière de la part du gouvernement fédéral.

Cette reconnaissance devrait s'appliquer à toutes les initiatives fédérales, qu'elles soient cofinancées ou non, et la compensation en cas de retrait devrait être complète et sans condition.

ENTENTE EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

Contexte

Le Québec cherche depuis longtemps à convenir avec le gouvernement fédéral de modalités qui permettraient une meilleure prise en compte de sa spécificité culturelle. Le 9 avril dernier, le gouvernement du Québec a transmis au gouvernement fédéral une lettre contenant une proposition en ce sens. En matière de communications, le Québec veut notamment exercer une plus grande influence en ce qui concerne le mandat, la composition et l'organisation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) au Québec. Il souhaite aussi que les rôles et responsabilités de chaque ordre de gouvernement soient clarifiés.

Dans le domaine plus général de la culture, il veut obtenir la maîtrise d'œuvre sur son territoire de l'ensemble des programmes de soutien. Il désire que les fonds présentement gérés par Patrimoine canadien et les principales institutions subventionnaires fédérales lui soient transférés en tenant compte de sa part historique.

Engagement

Notre gouvernement demande un engagement de votre part à appuyer l'ouverture de négociations en vue de conclure, sur cette base, une entente avec le Québec au cours de la prochaine année.

NOMINATIONS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Contexte

Depuis plusieurs années, les gouvernements du Québec ont demandé de confirmer de façon formelle le processus de nomination des trois juges civilistes de la Cour suprême. Ils ont également demandé de participer de façon concrète et déterminante à la nomination des trois juges à la Cour suprême issus de la magistrature ou du Barreau du Québec.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part à appuyer l'ouverture de négociations avec le Québec pour conclure, au cours de la prochaine année, une entente afin d'ajuster le processus de nominations à la Cour suprême et de conférer au gouvernement du Québec un rôle déterminant dans la nomination des juges québécois.

FINANCEMENT FÉDÉRAL POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF QUI FONT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Contexte

Le Québec demande que le gouvernement fédéral révise sa décision d'éliminer progressivement le soutien financier au fonctionnement versé par Développement économique Canada aux organismes sans but lucratif qui font du développement économique au Québec.

Des organismes comme Montréal International, NanoQuébec ou PÔLE Québec Chaudière-Appalaches bénéficiaient d'un financement fédéral de l'ordre de 20 à 30 millions de dollars par année. Le Québec et les OBNL ont demandé publiquement à plusieurs reprises que cette décision soit revue. J'ai d'ailleurs cosigné avec les maires de Montréal et de Québec, au mois d'avril 2008, une lettre qui déplorait le geste posé par le gouvernement fédéral.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part à rétablir le soutien financier fédéral aux organismes à but non lucratif qui font du développement économique au Québec.

FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Contexte

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a fait des efforts importants pour obtenir un règlement du déséquilibre fiscal. À la suite du budget fédéral du printemps 2007, la réforme du programme de péréquation a permis d'atteindre une partie de cet objectif. Toutefois, comme nous l'avons indiqué, le financement fédéral pour l'éducation postsecondaire n'a toujours pas été pleinement restauré.

Malgré l'annonce d'une augmentation de 800 millions de dollars des transferts fédéraux visant l'éducation postsecondaire à compter de 2008-2009, les transferts versés dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui servent également à financer l'aide sociale, sont toujours inférieurs à leur niveau de 1994-1995. Pour l'ensemble du Canada, le manque à gagner de 1,2 milliard de dollars en 2007-2008 est encore plus important lorsqu'on tient compte de l'inflation depuis cette période (3,5 milliards de dollars). L'annonce de 2007 ne répond donc pas aux attentes du Québec à cet égard.

Le gouvernement du Québec considère que l'éducation est la base de l'économie d'aujourd'hui et de l'avenir. Elle aide à la compétitivité de nos entreprises et de notre économie.

Engagement

Notre gouvernement demande un engagement de votre part en faveur d'une pleine restauration du financement fédéral pour l'éducation postsecondaire au niveau d'avant les coupes de 1994-1995. Ces transferts devraient être rétablis en tenant compte de l'inflation depuis 1994-1995.

MESURES DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'EMPLOI

Contexte

La formation de la main-d'œuvre a fait l'objet de plusieurs discussions.

Afin de mieux coordonner notre action, le gouvernement du Québec souhaite obtenir les budgets et assumer la maîtrise d'œuvre en ce qui concerne les jeunes, les travailleurs âgés et les personnes handicapées.

À la suite du budget de 2007, le gouvernement fédéral a proposé au Québec une entente qui implique une cogestion des mesures relatives aux services d'emploi et de formation au lieu d'une maîtrise d'œuvre québécoise comme le fait l'entente actuelle. La formation relevant de la compétence exclusive des provinces, le Québec considère que le modèle d'entente proposé par le gouvernement fédéral ne peut convenir.

Engagement

Notre gouvernement demande un engagement de votre part concernant la conclusion d'une entente qui porterait sur la nouvelle stratégie relative à la formation pour ceux qui ne sont pas éligibles aux mesures financées par l'assurance-emploi, pour que des négociations soient lancées rapidement afin de conclure une entente portant sur les mesures existantes associées à la Stratégie jeunesse — notamment les programmes d'emplois d'été — et aux programmes fédéraux qui visent les travailleurs âgés et les personnes handicapées.

INFRASTRUCTURES

Contexte

Lors de son budget 2007, le gouvernement fédéral a annoncé la création du plan Chantiers Canada. Le 4 septembre 2008, le Québec et le gouvernement fédéral ont paraphé une entente-cadre qui prévoit, par le biais d'ententes ultérieures à convenir, le versement au Québec de près de 4 milliards de dollars sur 7 ans.

Le mécanisme mis en place par cette entente-cadre peut alourdir l'approbation des projets qui en découleront.

Engagement

Notre gouvernement exige un engagement de votre part à conclure rapidement les ententes de contribution qui découlent de l'entente-cadre, de manière à minimiser les délais dans l'obtention des fonds fédéraux et ainsi, à ne pas retarder le début des chantiers et des travaux.

L'ENVIRONNEMENT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contexte

Malgré la divergence certaine en ce qui concerne la lutte aux changements climatiques entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, nos deux gouvernements étaient présents le 30 mai dernier, lorsque la Bourse de Montréal, en partenariat avec la Bourse des valeurs mobilières de Chicago, a officiellement ouvert le Marché climatique de Montréal (MCeX) qui permettra la négociation, d'ici la fin de l'année, de contrats à terme liés à des crédits canadiens d'émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement fédéral a fait connaître ses cibles de réduction en matière de gaz à effet de serre. Ces dernières ne tiennent pas compte des efforts faits par les entreprises québécoises depuis 1990, année de référence de l'entente de Kyoto.

Le gouvernement du Québec maintient son engagement actif à développer un marché du carbone en Amérique du Nord avec le Manitoba, l'Ontario, la Colombie-Britannique et les États américains membres du Western Climate Initiative.

Engagement

Notre gouvernement demande un engagement de votre part faisant que vous prendrez les mesures pour assurer le développement du Marché du carbone de Montréal; que les cibles de réduction de gaz à effet de serre seront équitablement réparties entre les secteurs; et que les entreprises du Québec seront respectées et ne seront pas pénalisées en raison des efforts qu'elles ont déjà consentis en la matière.

EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Contexte

Le Québec demande de conclure avec le gouvernement fédéral une entente sur la mise en valeur du potentiel énergétique et gazier situé dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent, et ce, sous réserve des positions des parties sur le statut territorial du golfe. Le Québec demande que cette entente prévoie une gestion paritaire des activités de mise en valeur des hydrocarbures qui respecte la position québécoise et qui lui accorde les mêmes bénéfices que ceux qu'ont obtenus la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre des accords conclus avec le gouvernement fédéral dans les années 80.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part concernant la conclusion d'une entente entre le gouvernement fédéral et le Québec, qui permettrait la mise en valeur du potentiel énergétique et gazier situé dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent, sans porter atteinte à sa position concernant sa compétence territoriale.

CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Contexte

Afin d'éviter que des événements comme ceux de Polytechnique et de Concordia ne se reproduisent, le gouvernement du Québec a posé des gestes pour protéger la population québécoise.

Récemment, le gouvernement du Québec a adopté la Loi Anastasia. Cette loi vise à protéger la population du Québec en resserrant le contrôle des armes à feu, en réglementant la possession d'armes à feu dans certains endroits, et en créant un régime québécois destiné à encadrer la pratique du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées.

Le gouvernement du Québec aurait voulu aller plus loin dans la protection du public, mais le droit criminel est, comme vous le savez, de compétence fédérale.

Le gouvernement du Québec, après consultation avec les corps de police sur son territoire, a demandé que le registre des armes à feu soit maintenu.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part de maintenir le registre des armes à feu.

Le gouvernement du Québec demande également un engagement de votre part afin de renforcer le contrôle des armes à feu en resserrant les règles de transport et d'entreposage des armes à feu. Si vous ne souhaitez pas procéder ainsi, nous demandons d'obtenir une délégation de pouvoirs qui nous permettrait d'atteindre le même objectif que celui qui est susmentionné.

COMMISSION PANCANADIENNE DES VALEURS MOBILIÈRES

Contexte

Beaucoup de travail a été fait avec les gouvernements afin d'harmoniser les règles en matière de valeurs mobilières et de permettre la simplification des procédures en préservant la compétence de chaque province. En mettant en place le système de passeports, toutes les provinces contribuent à améliorer la compétitivité au Canada en rendant la vie plus facile aux entreprises.

Le domaine des valeurs mobilières relève de la compétence exclusive des provinces. Le Québec juge en outre inutile de mettre en place un organisme unique, puisque toutes les provinces (sauf une) et les territoires adhèrent au système de passeports en valeurs mobilières. Ce système permet la simplification des procédures et l'harmonisation de la réglementation en matière de valeurs mobilières au Canada, tout en préservant la compétence de chacun à cet égard.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part de respecter intégralement la compétence exclusive des provinces en matière de réglementation des valeurs mobilières, et d'appuyer le système de passeports auquel les provinces souscrivent.

LA PRÉSENCE DU QUÉBEC ET DES FRANCOPHONES AU SEIN DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

Contexte

Le gouvernement fédéral a déposé plusieurs projets de loi modifiant le Sénat et la représentation à la Chambre des communes.

Dans son rôle actuel et en tant que chambre nommée, le Sénat participe du compromis fédératif à l'origine du Canada. Sa transformation en chambre élue, sans l'accord des provinces, aura des conséquences importantes sur l'équilibre fédéral au Canada.

Quant aux changements apportés à la Chambre des communes, ils font en sorte que le poids du Québec diminue.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande une reconnaissance de votre part voulant que toute réforme du Sénat visant à le transformer en chambre élue, directement ou indirectement, ne puisse se faire sans le consentement du Québec et sans modification constitutionnelle requérant l'accord des provinces.

Notre gouvernement demande une reconnaissance de votre part voulant que la représentation relative du Québec à la Chambre des communes nécessite, étant donné sa spécificité, l'attribution d'une reconnaissance particulière.

TRAIN RAPIDE QUÉBEC-WINDSOR

Contexte

Le 10 janvier 2008, les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ont annoncé la réalisation d'une étude d'une durée d'un an, au coût de 3 millions de dollars, relative à un projet de train rapide dans le corridor Québec-Windsor. Le gouvernement fédéral participe financièrement à cette étude.

Un train rapide offrira une alternative de transport aux usagers dans une optique de développement durable et réduira le nombre de voitures sur les routes, réduisant du même coup les émissions de gaz à effet de serre.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part concernant la réalisation du train rapide dans le corridor Québec-Windsor.

FINANCEMENT FÉDÉRAL POUR LES RÉGIONS NORDIQUES

Contexte

Le développement du Nord et l'occupation du territoire ont toujours fait partie des enjeux importants pour le gouvernement du Québec. L'impact des changements climatiques et l'ouverture de l'arctique accélèrent le rythme de notre action.

Le gouvernement fédéral prévoit, dans le cadre de sa Stratégie pour le Nord ou d'autres programmes de soutien, des mesures financières particulières destinées aux trois territoires nordiques (Yukon, Territoires-du-Nord-Ouest, Nunavut).

Une partie du Québec est aussi située en région nordique et est habitée par une population qui est aux prises avec des problèmes économiques et sociaux comparables à ceux des trois territoires nordiques fédéraux.

Cette question a été soulevée par le premier ministre du Québec avec les leaders des territoires à plusieurs reprises. Nous demandons que les budgets soient augmentés et que le Québec nordique fasse partie de la Stratégie, et cela, sans diminuer pour autant le financement des territoires. Cette question a aussi été soulevée à plusieurs reprises avec le gouvernement fédéral.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande un engagement de votre part voulant que le gouvernement fédéral, lors de la mise en place de mesures financières dans le cadre de sa Stratégie pour le Nord ou d'autres programmes de soutien visant ses trois territoires nordiques, prévoie, sans nuire au financement offert aux trois territoires, l'ajout d'une somme qu'il versera au gouvernement du Québec dans le but de promouvoir et de soutenir le développement socioéconomique de la partie nordique du Québec et d'y favoriser l'égalité des chances pour ses résidents.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Contexte

Le Québec a toujours prôné un juste équilibre entre la protection du public et le traitement adapté aux besoins particuliers des jeunes contrevenants et considère que l'intervention auprès de ces clientèles doit viser la réadaptation plutôt que la répression; elle doit faire l'objet d'un système de justice et de détermination de la peine distincts. L'imposition de peines automatiques plus sévères à l'endroit des adolescents est donc contraire à l'approche québécoise.

Le 31 mars 2003, la Cour d'appel du Québec a rendu un avis déclarant inconstitutionnelles les dispositions établissant un régime de présomption de peine pour adultes dans le cas de certaines infractions commises par des adolescents ainsi que celles concernant la diffusion de l'identité de ces derniers. Le gouvernement fédéral a renoncé à en appeler de cet avis et s'est engagé à modifier la loi, mais il n'a toujours pas fait de gestes en ce sens.

Engagement

Le gouvernement du Québec demande que, si vous modifiez la Loi sur la justice pénale pour les adolescents (LSJPA), celle-ci comprenne des dispositions permettant un traitement asymétrique qui tiendrait compte de la spécificité de l'approche québécoise en la matière.

De plus, le Québec demande un engagement de votre part quant aux modifications qui doivent être apportées rapidement à la loi afin de donner suite au jugement rendu par la Cour d'appel du Québec dans le renvoi de 2003 sur la LSJPA.